

Assurance fédérale Ufolep

Conformément aux obligations d'informations prévues par les articles L.321-4 et L.321-6 du Code du sport, je reconnais :

- être informé-e des termes et limites des garanties d'assurance dites « garanties de base » incluses automatiquement à ma licence et de la possibilité de renoncer aux garanties prévues en cas d'accident corporel (ou Individuelle accident) par courrier adressé à l'UFOLEP-Assurance - 3 rue Juliette Récamier - 75341 Paris cedex 07.
- être informé-e des risques encourus liés à la pratique de mon activité sportive et reconnais avoir pris connaissance de la possibilité de souscrire des garanties complémentaires facultatives proposées par l'assureur AXA par l'intermédiaire de l'UFOLEP, des termes et limites de ces garanties, et de la possibilité de souscrire ces garanties auprès de l'assureur de mon choix.
- avoir pris connaissance de l'extrait des Conditions Générales valant Notice d'information intégré dans le présent document conformément à l'article L 141-4 du Code des assurances et que les assurances intégrées dans la licence délivrée et/ou proposées par l'UFOLEP ne couvrent que les accidents relevant d'une pratique autorisée par l'UFOLEP.
- être informé-e de l'existence de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques. Le cas échéant, si je souscris la présente licence en qualité de mandataire, j'atteste que mon-ma mandant-e est informé-e de l'ensemble des termes et conditions susvisés.

Garanties complémentaires facultatives

Si les garanties Individuelle Accidents souscrites par l'UFOLEP pour l'ensemble de ses licencié-e-s sont amélioré-e-s, votre situation personnelle peut vous amener à souscrire l'une des deux options complémentaires proposées.

Ces options permettent d'améliorer votre protection :

- en cas de **perte de revenus** suite à un accident survenu dans le cadre de votre pratique sportive.
- en cas d'**invalidité grave** avec des garanties très largement supérieures (jusqu'à 500 000€) et similaires à ce qui peut être proposé par des fédérations de sports à risque.
- en cas de **décès**.

Garanties modifiées	Base	Option 1	Option 2
Indemnités Journalières en cas d'arrêt de travail	NEANT	10€ par jour pendant 90j (franchise de 10 jours)	15€ par jour pendant 90j (franchise de 10 jours)
Invalidité Permanente Sup 66 %	Taux x 150 000 €	Taux x 350 000 €	Taux x 500 000 €
Décès	15 000€	20 000€	40 000€
Prime TTC	Intégré à la licence	15 € par an	30 € par an

Pour retrouver l'ensemble des informations assurance :
<https://www.ufolep.org/assurances>

En foi de quoi, je décide :

(cocher obligatoirement l'une des trois cases. Si elles sont souscrites les garanties complémentaires facultatives complètent les garanties de base de la licence).

- ☐ de souscrire à la garantie complémentaire facultative Option 1
- ☐ de souscrire à la garantie complémentaire facultative Option 2
- ☐ de ne pas souscrire aux garanties complémentaires facultatives.

Santé du licencié-e

Les licencié-e-s sont soumis-e à un questionnaire de santé qui permettra de savoir s'ils doivent fournir un certificat médical d'absence de contre-indication.

Les licenciés pratiquant une discipline à contraintes particulières (cf article D.231-1-5 du code du sport) se doivent de présenter un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée. Sont concernés pour l'UFOLEP: Le rugby, La plongée subaquatique y compris souterraine ; Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé ; Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du karting et du modélisme automobile radioguidé ; Les disciplines motonautiques.

Pour les mineur-e-s agé-e-s de moins de 18 ans, le questionnaire de santé sera rempli avec un des responsables de l'autorité parentale.

- ☐ J'ai rempli un questionnaire de santé et j'atteste avoir répondu par la négative à toutes les questions du questionnaire de santé
- ☐ Je remets à mon responsable associatif un certificat médical d'absence de contre-indication de la/les disciplines de moins d'un an. Date du certificat : _____

TRANCHES D'ÂGE DU DE LA LICENCIÉ-E

Le calcul de l'âge du de la licencié-e est calculé au 1er septembre 2026. Sa tranche d'âge est calculée selon les années suivantes :

Adulte = né-e en 2009 et avant (17 ans et plus)

Jeune = né-e entre 2010 et 2015 (11 à 16 ans)

Enfant = né-e en 2016 et après (10 ans et moins)

TRAITEMENT DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel recueillies par La Ligue de l'enseignement font l'objet de traitements dont les finalités sont les suivantes : Réception et gestion de la demande d'inscription / Gestion du processus d'affiliation de l'Association / Gestion de l'adhésion des membres de l'association / Suivi et amélioration de la relation partenariale / Transmission d'informations sur les services et prestations de La Ligue de l'enseignement / Respect de l'obligation de lutte contre la fraude, le blanchiment d'argent et la lutte contre le terrorisme.

Vous disposez des droits suivants sur vos données personnelles que vous pouvez exercer à tout moment à l'adresse suivante: dpo@laligue.org : Droit d'accès et de rectification / Droit de suppression / Droit d'opposition / Droit à la portabilité de vos données / Droit à la limitation des données personnelles / Droit de retirer votre consentement / Droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL / Droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé des données.

Signature

Date et signature du licencié-e:

La date de début de validité de votre licence Ufolep sera la date d'homologation par le comité Ufolep départemental.

Validation départementale

Date de réception

Date d'homologation Ufolep

Confirmation du n° d'adhésion

**pass
Sport**

Fédération sportive de

la **ligue de
l'enseignement**

un avenir par l'éducation populaire





LES ARCHERS DE SAINT-PRIX TIR A L'ARC EN MILIEU NATUREL

Association Loi 1901
Affiliée à la Fédération UFOLEP
Agrément D.D.C.S. n° 09599ET0097



Parcours boisé de 21 cibles 3D situé au-dessus du village de Saint-Prix.

UFOLEP Tarifs saison 2026/2027

Première inscription au club (La première année et 1 par famille) :

30,00 €

	<u>Saint-Prissien</u>	<u>Hors commune</u>
Adulte (né avant le 31/12/2008)	88 €	103 €
Jeune (né entre le 01/01/2009 et le 31/12/2014)	51 €	66 €
Enfant (né à partir du 01/01/2015)	50 €	62 €

Renseignements : Rémi TAVERNE : +33 6 73 53 18 23 / president.lesarchersdestprix@gmail.com

Pièces à joindre pour l'inscription :

- Une photo d'identité si nouvelle inscription,
- Une attestation de réponse au formulaire de santé
- Le formulaire de l'Ufolep, téléchargeable sur le site des Archers de Saint-Prix
- Le règlement du Club signé par le l'archer.

Les inscriptions incomplètes ne seront pas acceptées.

Les droits d'adhésion et de cotisation doivent être réglés pour permettre la demande de licence auprès de l'UFOLEP.

Tout adhérent ou tuteur légal d'un adhérent autorise l'association des Archers de Saint-Prix à utiliser à titre gracieux son image dans le cadre des activités du club et s'engage à ne faire aucune opposition à l'utilisation totale ou partielle des images prises sur quelque support que ce soit, existant ou à venir, en France ou à l'étranger.